

THEMATIC COMPILATION OF RELEVANT INFORMATION SUBMITTED BY FRANCE

ARTICLE 13 UNCAC

PARTICIPATION OF SOCIETY

FRANCE (SEVENTH MEETING)

II) Participation de la société (article 13 de la CNUCC)

Organisée parfois de longue date grâce à des instances officielles comme la Commission nationale du débat public (CNDP), la participation de la société est aujourd'hui transformée au moyen du levier numérique.

Plusieurs engagements pris dans le cadre du Partenariat pour le gouvernement ouvert (PGO) vont dans ce sens.

La Commission nationale du débat public (CNDP)

Créée en 1995, la CNDP est une autorité administrative indépendante dont la mission est d'informer les citoyens et de faire en sorte que leur point de vue soit pris en compte dans le processus de décision portant sur les projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national qui présentent des impacts significatifs sur l'environnement et dont les enjeux socio-économiques sont importants (création d'autoroutes, de lignes ferroviaires, de voies navigables, d'installations nucléaires, d'aéroports, de gazoducs, de barrages hydroélectriques...). Les débats se déroulent au moyen d'Internet et de réunions publiques.

Développement de la plate-forme data.gouv.fr

L'écosystème de "data.gouv.fr" est animé par les acteurs du mouvement de l'ouverture des données (Open Data). Citoyens, services publics ou toute organisation enregistrée sous son identité de personne physique ou de personne morale, peuvent alternativement adopter le rôle de producteur ou de réutilisateur de données publiques. L'inscription et l'utilisation de la plateforme sont libres et gratuites.

Participation de la société civile à l'élaboration du projet de loi pour une République numérique

Préalablement à l'élaboration du projet de loi, le conseil national du numérique (commission consultative indépendante instituée par un décret du 29 avril 2011 modifié en 2012) s'est vu confier, en septembre 2014, par le Premier ministre le soin de procéder à une vaste concertation visant à définir une stratégie numérique.

Alors inédite, la démarche, qui s'est déroulée sur cinq mois, s'est appuyée sur une plate-forme en ligne conçue en partenariat avec une association (organisation non-

gouvernementale). Elle a permis de recueillir plus de 17 000 contributions de la part de 2300 contributeurs.

A l'instar de la précédente démarche, le projet de loi pour une République numérique s'est aussi accompagné d'une concertation en ligne. Au total, 21 330 contributeurs ont voté près de 150 000 fois et déposé plus de 8500 arguments, amendements et propositions de nouveaux articles de loi sur le site republique-numerique.fr

Les engagements pris dans le cadre du Partenariat pour le gouvernement ouvert (PGO)

Il s'agit d'abord de donner aux citoyens de nouveaux moyens de participer à la vie publique en les associant à l'identification de problèmes à résoudre (incidents sur la voie publique, effets indésirables des médicaments, problèmes de sécurité informatique affectant les sites web publics etc).

La co-production avec la société civile de registres-clés de données essentielles à la société et à l'économie constitue aussi un engagement pris dans le cadre du PGO.

Plus généralement, la démarche collaborative avec la société civile pour la production de services innovants et d'outils « open source » sera approfondie.

*

La France a été élue présidente du PGO et organisera le sommet mondial du PGO les 7, 8 et 9 décembre 2016 à Paris. Ce sommet s'attachera à promouvoir la transparence de l'action publique et son ouverture à de nouvelles formes de concertation, de participation et de collaborations avec la société civile. Cette conférence rassemblera plusieurs milliers de participants venus de 69 pays, en présence des chefs d'Etat et de gouvernements et de représentants de la société civile et des ONG qui agissent pour plus de transparence, de participation et de démocratie.